

POUR UNE VÉRITABLE REFONTE DE L'AIDE À L'INSTALLATION

La Confédération paysanne se bat pour installer et redynamiser les territoires agricoles. La priorité de notre projet « protéger, installer, socialiser » passe notamment par la réalisation d'un million d'installations. Sans paysannes et paysans nombreux, nous ne pourrions pas assurer la transition agroécologique des systèmes agricoles et alimentaires, notamment dans un contexte de dérèglement climatique. Nous défendons notre projet, notamment dans le cadre des négociations de la nouvelle PAC qui se mettra en place en 2023, mais également au sein des Comités techniques SAFER et des CDOA, dans lesquels siègent les représentant-es de la Confédération paysanne.

Nous nous battons pour :

- Une définition de l'agriculteur actif notamment basée sur la réalisation du travail effectif sur la ferme et qui ne soit pas restreint par un critère de diplôme agricole.
- Des dispositifs de financement pour toutes les personnes désirant s'installer, y compris à plus de 40 ans.
- Faire de la Dotation jeune agriculteur (DJA) une aide à l'emploi et au revenu de tous les nouveaux et nouvelles installé-es. Cette aide prendrait la forme d'un versement mensuel du montant d'un SMIC, dès le premier mois d'installation, et agirait comme un complément de revenu le temps que l'activité économique génère des recettes suffisantes.
- Des modulations favorisant l'installation des hors-cadre familiaux et valorisant l'agriculture paysanne, et non l'investissement.
- Des moyens et une stratégie globale pour accompagner la transmission.
- La reconnaissance de nos structures d'accompagnement des nouveaux et nouvelles installé-es sur tout le territoire, en respect du principe de reconnaissance de la pluralité.



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

La Confédération paysanne est, depuis 1987, un acteur majeur du syndicalisme agricole français. Elle porte des valeurs de répartition et de solidarité. Le projet pour une agriculture paysanne, qu'elle défend avec constance depuis sa création, est cohérent et global.

CONTACTER LA CONF'

✉ : contact@confederationpaysanne.fr
🌐 : www.confederationpaysanne.fr
☎ : 01 43 62 04 04

Impression Saxoprint - février 2022



INSTALLATION

NOTRE OBJECTIF 1 MILLION DE PAYSANNES ET PAYSANS



Crédits photo : Andréa Blanchin



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs



Crédits photo : FADEAR

ACCOMPAGNER L'INSTALLATION : METTRE L'HUMAIN AU CŒUR DE LA DÉMARCHE

Dépasser le simple conseil économique pour s'intéresser à la personne et à son projet dans son intégralité est une revendication politique forte de la Confédération paysanne. Préparer un projet de vie paysanne ou préparer à céder sa ferme ne peut se réduire à de simples considérations techniques. Nous défendons une politique d'installation accompagnant très tôt la démarche, et pas uniquement pendant les derniers mois lorsque le foncier est acquis et le projet bien défini, comme c'est le cas actuellement. Pour mettre en œuvre concrètement cet accompagnement sur les territoires, les paysan-ne-s de la Confédération paysanne ont créé les Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (Adear). Il en existe aujourd'hui dans de nombreux départements, qui proposent différentes formules d'accompagnement individuel et collectif.

Pour plus d'informations ou pour localiser l'Adear la plus proche de chez vous :
www.agriculturepaysanne.org

UN CONTEXTE PRÉOCCUPANT

Depuis 2015, le nombre de chef-fes d'exploitation a baissé d'environ 1,6 % par an. En 2020, 526 312 personnes étaient chef-fes d'exploitation ou coexploitant-es soit 245 723 personnes de moins qu'en 2010. Le nombre de fermes a, lui, diminué de 23 % en 10 ans. Il n'y a plus que 389 000 fermes en France ¹.

Aujourd'hui, 58 % des chef-fes d'exploitation et co-exploitant-es ont 50 ans ou plus, un chiffre en augmentation de 6 points depuis 2010 ¹.

CHIFFRES CLÉS



2/3

des installations en France se font sans DJA.



58 %

des chef-fes d'exploitations et co-exploitant-es ont 50 ans ou plus.



- 2,5 %

De 2015 à 2019 : baisse des installations de - 2,5 % par an².



-23 %

Le nombre de fermes a lui diminué de 23 % en 10. ans¹.

POUR DES INSTALLATIONS NOMBREUSES

Des soutiens publics adaptés, un accès au foncier facilité et des formations à l'émergence de projets

SOUTIENS PUBLICS

L'attractivité du métier de paysan-ne passera indubitablement par des politiques publiques créatrices d'emploi (fiscalité, PAC...) et favorisant l'autonomie paysanne plutôt que l'agrandissement et le surinvestissement en matériel, robotique, numérique, accroissant la dépendance technique, décisionnelle et financière des paysannes et paysans.

La réussite du renouvellement des générations passera aussi par des politiques d'installation-transmission qui laissent la place à une diversité de profils, et qui accueille notamment le public de plus en plus majoritaire des hors-cadre familiaux et personnes en reconversion professionnelle. Il est important de soutenir tou-tes les paysan-n-es en devenir, plutôt que restreindre l'accès au métier.

La qualité de vie sur nos fermes est également un axe majeur pour ce défi qui nécessite de changer les représentations du métier de paysan-ne pour améliorer l'équilibre entre vie personnelle, familiale et vie professionnelle : temps disponible via l'acquisition d'un droit effectif au repos, appui aux outils collectifs et à l'agriculture diversifiée de groupe, soutien au tissu associatif et culturel en zones rurales, maintien et développement des services publics sur les territoires ruraux, etc.

Enfin, il y a la nécessaire conquête de droits paysans pour l'usage des communs et leur répartition équitable : accès à la terre, accès à l'eau, accès aux semences. Lois et réglementations doivent en effet assurer l'accès aux moyens de production, via des modalités de répartition équitables.



Crédits photo : Andréa Blanchin

L'accès à la DJA n'est pas la seule difficulté à laquelle les porteur-euses de projet font face. L'accès au foncier, aux outils de production, aux marchés et à la formation sont autant d'épreuves supplémentaires qui font de l'installation agricole un véritable parcours d'obstacles. Nous défendons tous les types d'installation dans leur diversité. Voici quelques-unes de nos propositions.

FONCIER

- Réinventer les outils de régulation foncière par une loi donnant la priorité à l'installation, l'emploi et interdisant l'agrandissement excessif.
- Défendre la priorité de tous les profils d'installation, et non des seul-es bénéficiaires de la DJA dans la révision des schémas régionaux, des structures, et au quotidien pour l'attribution des autorisations d'exploiter et l'accès aux terres via les SAFER.
- Orienter le foncier vers des usages généra-teurs de valeur ajoutée et d'emplois.

FORMATION

Le fonds VIVEA continue de se désengager de la priorité installation et de la pré-installation.

Le maillon de la formation professionnelle pour accompagner les candidat-es avant leur installation est pourtant fondamental en matière de formations stratégiques, techniques, de transformation, mais pas que ; étant donné la diversité des publics et leurs besoins qui passent dans le parcours professionnel personnalisé (PPP).

Il faut coordonner une réponse adaptée aux besoins spécifiques de formation de ces publics, par la définition et l'élaboration d'un dispositif de financement multiacteurs de la formation professionnelle dédié à cet enjeu.

¹ Chiffres recensement 2020
² Chiffres CNIT mars 2021